



VILLE DE CHATEAU-LANDON
77570

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024
COMMUNE DE CHÂTEAU-LANDON

2024.02.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Budget Primitif 2024 : Fixation des taux d'imposition – Commune

L'an deux mil vingt-quatre,
Le deux avril à vingt et une heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, Salle Pascale Pinguet, sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire.

Étaient présents : Mme Valérie LAGILLE – Mme Cristèle VIEZZI – M. Frédéric BAUDOUIN – Mme Sophie GOUSSERY – M. Alain RODRIGUEZ – Mme Marie-Christine MASSON – M. Serge PEREIRA – Mme Geneviève POMMERAU – Mme Florence GUIGNON – Mme Christine PITTION – M. Bertrand GAGNON – M. Michel ETTLIN – M. Jean-Hubert FRISON – Mme Gwenaëlle LEGROS.

Étaient excusés : Mme Lucette FARE (*pouvoir à M. Michel ETTLIN*) – Mme Sylvie STITI (*pouvoir à Mme Gwenaëlle LEGROS*) – Mme Rosa ALVES.

Étaient absents : M. Frédéric COMBE – Mme Marie-Christine REDON – M. Sébastien BAUDEMONT – M. Benjamin BUSIGNIES-BOGANDA – M. Lionel CORNICHON.

Secrétaire de séance : Mme Florence GUIGNON.

Convocation :
28/03/2024

Date d'affichage :
28 MARS 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 22
Présents : 14
Votants : 16

Acte rendu exécutoire après
envoi en Sous-Préfecture

Le : **08 AVR. 2024**

Et publication ou notification

Du : **08 AVR. 2024**

Vu la Commission finances élargie du 14 mars 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de maintenir les taux d'imposition pour 2024, soit :

	2024	2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	<u>39.76 %</u>	39.76 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	<u>46.62 %</u>	46.62 %
Taxe d'habitation	<u>18.38 %</u>	18.38 % (taux figé depuis 2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.